



## Credit PASS fait en 1999 de 5000 ( monnaie non précisée sur le co

Par **EricSan David**, le **02/04/2018** à **13:56**

Bonjour maitre

Un ami à nous a fait un credit PASS avec carte en 06/1999 de 5000 ( frf ou eur ? nous n'arrivons pas à le savoir car sur l'offre de prêt rien n'est précisé ). A l'époque il n'a fourni que son permis de conduire. Il a remboursé pendant quelques années ( ais dit n'avoir jamais eu de situation annuelle l'informant du restant du) puis a connu des difficultés vers 04 2015 et reçu deux lettres non recommandées de l'organisme l'informant de la transmission à un huissier pour prononcer la déchéance du terme avec un montant à devoir de 6800 € ( là "Euro" est bien précisé !)

Puis rien jusqu'en 01/2017 où il a reçu une lettre simple d'huissier comme quoi il s'était engagé à rembourser selon un échéancier d'un commun accord avec eux ( ce qui n'a jamais été le cas). depuis plus rien.

Que doit il faire ? Y a t il prescription dans ce cas . pR2CISONS QUE NOTRE AMI N'A JAMAIS EU à FOURNIR AUCUN JUSTIFICaTIF pour obtenir ce prêt et n'est pas du tout à l'ise avec les chiffres et les démarches administratives.

Merci de vos conseils

Par **janus2fr**, le **02/04/2018** à **14:16**

[citation]Un ami à nous a fait un credit PASS avec carte en 06/1999 de 5000 ( frf ou eur ? nous n'arrivons pas à le savoir car sur l'offre de prêt rien n'est précisé ). [/citation]

Bonjour,

L'Euro date de 2002 en France, donc ça ne peut être que des Francs à cette époque !